



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-15

Membres : 11

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 3 avril 2023

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Poulet Bernard, Pala Henri, Grenaille Romain-Bérenger, Landeau Aurore, Duhamel Marie-Laure, Brard Michel, Maligne Francis, Marcais Bertrand

Excusé : Champroy Nahoum,

Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

### VOTE DES TAUX DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour les taux d'imposition.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des taxes directes locales pour 2023.

- Taxe foncière bâtie : 35%
- Taxe foncière non-bâtie : 63.14%
- Taxe d'habitation : 11.28%

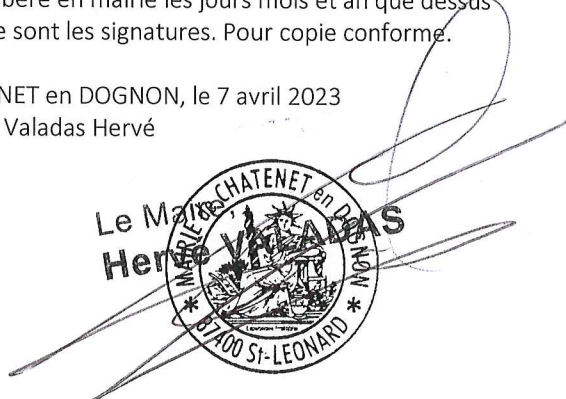
Le taux du TFB 2023 sera donc de 35%

CERTIFIE EXECUTOIRE  
TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE:

PUBLIE LE

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Au CHATENET en DOGNON, le 7 avril 2023  
Le MAIRE, Valadas Hervé



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.*